



République Française
Département
Sarthe

**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 18 Décembre 2014**

L' an deux mil quatorze et le dix huit Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, CROISEAU Gérard, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, PLOUSEAU François, RATINEAU William, ROBIL Jarno

Excusé(s) : Mme CULPIN Delphine, M. DESOEUVRE Joël

Mme CHARTIER Sylvie a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 11 Décembre 2014

Date d'affichage : 11 Décembre 2014

SOMMAIRE

- **TARIFICATIONS 2015**
- **COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES LOCALES - AMENAGEMENT LOTISSEMENT DE BELLEVILLE**
- **AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**
- **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 5 - COMMUNE**
- **DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 - ASSAINISSEMENT**
- **BAIL CENTRE SOCIAL 2015**
- **SITE INTERNET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCÉ**

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-109 - Objet : TARIFICATIONS 2015

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour 2015 :

- * Droits de place
- * Location salle polyvalente
- * Piscine
- * Cimetière
- * Tarifs divers

Documents ci-joints

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-110 - Objet : COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES LOCALES - AMENAGEMENT LOTISSEMENT DE BELLEVILLE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'opération "Lotissement de Belleville, et conformément à l'article 17 de la concession d'aménagement signée en date du 2 mars 2011, SARTHE HABITAT soumet à la commune le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL), présenté et approuvé par le Conseil d'Administration de Sarthe Habitat en date du 16 juin 2014.

Après avoir entendu l'exposé sur "le cumul réalisé au 31 décembre 2013" et pris connaissance de la projection à venir, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales concernant l'opération "Lotissement de Belleville" quant au cumul réalisé au 31 décembre 2013" ;

- **DEMANDE** la modification de la participation de la commune pour les années 2014 à 2016 figurant sur l'échéancier de réalisation au 31 12 2013. Cette participation a été fixée par l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement signé 8 octobre 2013 à 60 913 € et non 60 285 € comme indiqué.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 3)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-111 - Objet : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L 1621-1- Modifié par Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 540 227 €

(hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 135 000 € (25 % x 540 227 €)

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-112 - Objet : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 5 - COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de voter les modifications budgétaires pour le budget principal de la commune.

Voir document ci-joint

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-113 - Objet : DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 - ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de voter les modifications budgétaires pour le budget annexe de l'assainissement.

Voir document ci-joint

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-114 - Objet : BAIL CENTRE SOCIAL 2015

Le maire propose au conseil municipal afin de ne pas alourdir les charges budgétaires du centre social rural de ne pas revaloriser le montant du bail pour 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas augmenter le loyer du centre social rural pour 2015 et par conséquent, de ne pas revaloriser le montant du bail.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-115 - Objet : SITE INTERNET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCÉ

EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors des précédentes réunions de bureau et de la commission communication, la réalisation d'un site internet a été évoquée.

Afin de connaître la position des communes sur ce sujet, le conseil municipal devra répondre à la question suivante :

"La commune souhaite t-elle disposer de son propre site avec des liens renvoyant aux sites des autres communes ou rejoindre un site communautaire créé par la CCL ?"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **SOUHAITE** que la commune conserve son propre site et que des liens soient créés pour renvoyer d'une part, sur le site de la communauté de communes et inversement, de la communauté de communes vers les communes membres, d'autre part ;

- **SOUHAITE** que la présentation du futur site soit uniformisé et que chaque commune conserve sa propre identité.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS ET DEMANDES DIVERSES

1 - BANQUE ALIMENTAIRE

Mme RACINE : Le local utilisé pour la banque alimentaire est vétuste et non agréable pour l'accueil du public. Elle demande s'il ne pourrait pas être proposé un autre local.

L'intervention de *Mme RACINE* sera portée à la connaissance de *M. VALLIENNE*.

2 - LOTISSEMENT DE BELLEVILLE

Six terrains ont été vendus et deux constructions sont en cours.

Des panneaux de commercialisation seront installés aux entrées de bourg ("Porte de St Vincent du Lorouër et Porte du Mans").

Les travaux de construction des logements locatifs devraient débuter en avril 2015 pour une durée de 14 mois.

3 - INFORMATIONS

Voeux du maire le 16 janvier 2015

Voeux de la CCL le 14 janvier 2015

Banquet des têtes blanches 1er mars 2015

Patrice BREBION: Concernant les différentes animations qui se déroulent de façon récurrente, des fiches d'évènements seront créées (dates, organisation de chaque manifestation....). Ces dates seront transmises à chaque conseiller municipal par mail.

Commission sports et tourisme (Sylvie CHARTIER): Une journée inter-associations sera organisée le samedi 30 mai 2015. Y participeront des associations sportives, culturelles, etc....

Une réunion pour l'organisation de cette journée aura lieu en février 2015.

Rando ferme sur le Grand-Lucé le dimanche 31 mai 2015. Demande effectuée par le Groupement Développement Agricole du GL.

A voir avec cette organisation et la commission animation pour changer la date (Patrice BREBION).

REMERCIEMENTS FAMILLES ENDEUILLEES

Famille RENAULT

Famille DESOEUVRE

Famille CORBIERES

Famille BESSON

La séance est levée à 22:15

TARIFS DES DROITS DE PLACE

	2015
Marchands non abonnés ou de passage	
jour de marché : 0 à 10 ml (forfait)	3,60
au dessus de 10 ml - supplément par ml	0,85
jour de foire : 0 à 10 ml (forfait)	5,30
au -dessus de 10 ml - supplément par ml	0,85
Marchands abonnés (forfait)	2,65
Branchement électrique dans la limite de la puissance disponible	2,15
Animation foraine	10,00
Camion outillage	40,00
Redevance incitative bac 140 litres	2,60

Ces montants s'entendent à la journée

TARIFS SALLE POLYVALENTE

2015

SALLE POLYVALENTE	PETITE SALLE (-70 pers)		GRANDE SALLE (de 70 à 299 pers)	
	LUCEENS	EXTERIEURS	LUCEENS	EXTERIEURS
Réunion (sans cuisine)	37,00 €	44,00 €	106,00 €	124,00 €
Vin d' honneur (verres et ménage compris)	74,00 €	89,00 €	169,00 €	199,00 €
Bal, thé dansant, théâtre (ménage compris)	137,00 €	165,00 €	339,00 €	399,00 €
Repas 1 jour (cuisine et ménage compris)	169,00 €	203,00 €	371,00 €	468,00 €
Repas 2 jours (cuisine et ménage compris)	254,00 €	304,00 €	530,00 €	676,00 €
Sono	53,00 €	53,00 €	53,00 €	53,00 €
Associations du Grand-Lucé sans repas	42,00 €			
Associations du Grand-Lucé avec repas	116,00 €			
Ecoles du Grand-Lucé	GRATUIT			
Redevance incitative bac 340 litres pour chaque location avec cuisine	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €

TARIFS PISCINE

2015

GROUPES	LUCIENS	EXTERIEURS
SCOLAIRES HORS COMMUNE ACCOMPAGNES (LA SEANCE)		25,00
CENTRES AERES, COLONIES (LA SEANCE)	21,00	25,00
BEBES NAGEURS (LA SEANCE)	43,00	48,00
CLUBS DE NATATION ET ASSOCIATIONS (LA SEANCE)	27,00	66,00
IME/IMP/CAT/AFAI (handicapés) (LA SEANCE)	38,00	43,00

2015

PARTICULIERS	LUCIENS	EXTERIEURS
FORFAIT 10 ENTREES (8-16 ans)(validité 2 ans)	20,00	25,00
Les - 8 ans ou enfants ne sachant pas nager (entrée gratuite) seront obligatoirement accompagnés par un adulte (avec entrée payante)		
ENTREE A L'UNITÉ (8-16 ans)	2,30	3,00
FORFAIT 10 ENTREES (+16 ans)(validité 2 ans)	28,00	32,50
ENTREE A L'UNITÉ (+16 ans)	3,00	3,70
TEST D'AISSANCE équivalent à une entrée 8-16 ans	2,30	3,00
BREVET de NATATION équivalent à 2 entrées 8-16 ans	4,60	6,00
FORFAIT 10 LEGONS-Apprentissage individuel enfant	98,00	105,00
FORFAIT 10 LEGONS-Apprentissage individuel adulte	102,00	116,00
FORFAIT 10 LEGONS-Apprentissage collectif enfant	70,00	76,00
FORFAIT 10 LEGONS-Apprentissage collectif adulte	86,00	94,00
FORFAIT TRIMESTRE-Aqua dynamique,aqua cool,aqua gym	53,00	63,00
AQUAGYM A L'UNITÉ	5,30	7,00
APPRENTISSAGE OU PERFECTIONNEMENT A L'UNITÉ	11,00	12,50

2015

	LUCIENS		EXTERIEURS	
	trimestre	année	trimestre	année
ECOLE NATATION				
8-15 ans	49,00	120,00	54,00	129,00
16 ans et plus	55,00	137,00	63,00	145,00
préparation école de natation	38,00		42,00	

10 % DE REMISE SUR L'ENSEMBLE DES TARIFS SUR PRESENTATION DE LA CARTE FAMILLE NOMBREUSE

TARIFS DU CIMETIERE 2015

TERRAINS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CONCESSION 30 ANS ✓ CONCESSION 50 ANS 	<p>118,00 €</p> <p>186,00 €</p>
ESPACE CINERAIRE		
COLUMBARIUM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ EMPLACEMENT 2 URNES - CONCESSION 50 ANS 	1 133,00 €
CAVEAUX-URNES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ EMPLACEMENT 4 URNES - CONCESSION 50 ANS 	606,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CONCESSION 30 ANS (AVEC PLAQUE EN BRONZE SUR LE LUTRIN) ✓ DISPERSION DES CENDRES 	<p>134,00 €</p> <p>GRATUIT</p>
VACATIONS		23,00 €

TARIFS DIVERS

LOCATION DE MATERIEL	2015
Chaises coquilles	0,45
Tables pliantes Le Grand-Lucé	1,95
Tables pliantes hors commune	3,15
Barrières	5,25

MAIRIE ET DIVERS	2015
Photocopie noire particuliers	0,35
Photocopie couleur particuliers	1,20
Photocopie association noire	0,25
Photocopie association couleur	1,00
Ballade en Sarthe	18,50
Le Goût des Pierres	20,00
Les jardins secrets de Lucé	28,30

ETIQUETTES ELECTIONS	2015
Etiquettes informatique élections (forfait)	93,00

ANIMAUX ERRANTS	2015
Animal mis au chenil, la journée	15,00

72143 Code INSEE	LE GRAND LUCE 203 - Commune du Grand Lucé	DM n°5 2014
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Combustibles	6 356,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 856,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531 : Indemnités	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6534 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6553 : Service d'incendie	0,00 €	3 856,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	6 356,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 856,00 €	10 856,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Total Général		3 000,00 €		3 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

72143 Code INSEE	LE GRAND LUCE 204 - ASSAINISSEMENT du Grand Lucé	DM n°3 2014
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €